

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 26 janvier à 19h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Marielle BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** .

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, André HELLE, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA Josette BESSE à Christine DEL PIE, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, André HELLE à Robert NATALE, Bernard LIAIS à Jean Claude TOURNIER, Pierre OSER à Marielle BANDELIER.

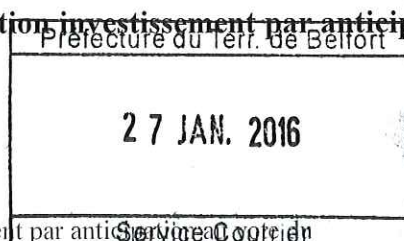
| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Mardi 19 janvier | Mardi 19 janvier | En exercice | 41 |
| | | Présents | 26 |
| | | Votants | 33 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Marielle BANDELIER est désignée.

2016-01-02 Budget Général-Autorisation de dépenses à la section investissement par anticipation au vote du budget primitif 2016

Rapporteur : Christian RAYOT



Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le dossier de l'éco-village du Verchat a été retenu prioritaire dans le cadre du développement économique et touristique du Sud Territoire.

Avec le soutien actif des autorités préfectorales, les procédures légales ont été menées durant l'année 2015 et ont permis de lancer les travaux de réalisation dès le mois de décembre 2015.

L'enjeu économique est de pouvoir terminer la mise en état du site pour la fin du mois de mars afin que le partenaire privé (les cabanes des Grands Reflets) puisse ouvrir les cabanes à la location dès ce printemps.

La CCST a confié par convention à la SPL Sud Immobilier le soin d'aménager les sols et de réaliser les équipements d'infrastructure (Eco-Hutte).

Ces équipements devant être opérationnels vers le 15 mars 2016, afin de les mettre à disposition du partenaire privé qui aura la charge d'exploiter le site, il convient d'anticiper les dépenses d'investissement antérieurement au vote du budget Général 2016.

Afin de ne pas pénaliser les entreprises locales concessionnaires des marchés travaux, il conviendrait que le Conseil Communautaire autorise le Président à réaliser les dépenses ci-dessous avant le vote du budget primitif 2016.

Liste des dépenses d'investissement envisagées avant le vote du budget primitif 2016

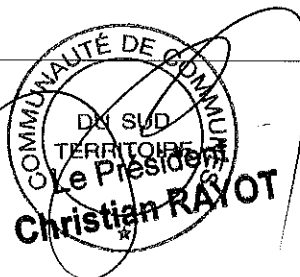
| Chapitre | Article | Objet | Montant |
|-------------------------------|---|---|----------------|
| 23 – Immobilisations en cours | 238 – avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisation corporelles | Versements avances à SPL pour travaux chantier du Verchat | 917 600 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette prise de décision.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

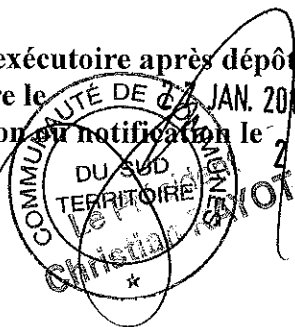
Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE DE BELFORT
Le Président
Christian RAYOT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 27 JAN. 2016
Et publication ou notification le 27 JAN. 2016

Le Président,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU SUD
TERRITOIRE DE BELFORT
Le Président
Christian RAYOT

| |
|--------------------------------|
| Préfecture du Terr. de Belfort |
| 27 JAN. 2016 |
| Service Courrier |

